L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 JANVIER 1879.

52me Année

DUFOUR & LIBET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 4 JANVIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par G. Vahéon, aux Nos. 93 et 95 rue des Magasins,—stock de groceries.

LE BUDGET
Des Dépenses Municipales.

Nous avons parlé du budget des recettes de la ville et nous avons dit que la nouvelle administration avait sagement estimé ce budget d'après les recouvrements faits dans l'année précédente et non d'après ce qui avait été supputé comme devant être recouvré pour cette même année. Les recettes du Trésor municipal ne sont jamais certaines; elles le sont encore moins dans un temps de baisse générale où les valeurs de tout genre disparaissent de jour en jour sans qu'on puisse prévoir le moment où une prospérité permanente leur rendra une partie de ce qu'elles ont perdu. Nous avons eu bien des déceptions depuis dix ans et rien n'annonce que nous soyons arrivés à la dernière. Qui sait combien nous devons en éprouver encore et de quels chiffres nous devrons réduire ce qui composait autrefois la richesse publique? Nous pouvons nous consoler du reste en pensant que toutes les villes des Etats-Unis sont à peu près dans la même situation financière que la nôtre, car il est de fait qu'il n'y en a pas une dont les revenus ne baissent graduellement chaque année. On est d'accord pour dire que les gouvernements qui les régissent sont la cause de cette décadence incessante; si l'opinion est fondée, l'espoir dans l'avenir ne serait plus qu'une illusion, car les mauvais gouvernements en ce pays sont les plus durables.

Toutefois, nous devons reconnaître que notre administration de ville paraît animée d'un esprit sérieux d'économie, et bien qu'elle soit encore très novice, elle a déjà montré une prudence dont nous devons lui savoir gré. Nous en voyons une preuve dans le délai qu'elle a fait subir à la publication de son budget des dépenses. C'est le dernier jour du mois de décembre que ce fameux budget a été voté. Elle aurait pu le voter facilement quinze jours plus tôt, si elle n'avait jugé à propos d'attendre un arrêt de la Cour Suprême concernant une partie de la dette. Il est évident que si cet arrêt eût été favorable aux détenteurs de cette partie de dette, l'administration eut construit son budget différemment, et il en fut résulté pour la ville un bénéfice considérable, car une transaction alors fut devenue chose forcée, et toute transaction eut diminué de plus de $100,000 la somme à payer annuellement pour le service de la dette. Il en eût été ainsi chaque année avec une économie plus forte, vu la progression du système appliqué à l'amortissement de cette dette. Le soulagement eut donc été immense, et la masse de la population y comptait avec une confiance d'autant plus grande qu'elle avait réellement le droit d'y compter en raison de ses longues souffrances.

Nous ignorons si la Cour Suprême de la Louisiane, en refusant le mandamus sollicité, a cru rendre service aux contribuables épuisés de la Nlle-Orléans, mais si cette considération a été de quelque influence dans sa décision, la Cour Suprême s'est trompée, elle n'a fait que river l'esclavage de la propriété en défendant les dettes d'origine radicale contre une loi démocratique, libératrice et tutélaire. Cette loi, la meilleure, la plus solennelle, la plus conservatrice, la plus constitutionnelle qu'on ait jamais faite en Louisiane a été méconnue dans sa clause la plus importante, et nous sommes retombés sous le joug d'une loi de Lotarie qui, en faisant banqueroute aux titres les plus respectables, nous impose la nécessité de subir le poids d'émissions que n'estimaient pas même ceux qui les avaient votées.

En présence d'un arrêt semblable, que pouvait faire le Conseil de ville? Il ne pouvait s'ériger en cour de justice et déclarer que cet arrêt serait regardé comme nul et non avenu; il ne pouvait déclarer qu'il n'en tiendrait pas compte sans son autorité n'allant pas jusque-là. Il s'est incliné au contraire comme on s'est incliné déjà devant les décisions judiciaires qui ont donné raison à Mme Gaines contre des propriétaires innocents et certainement de bonne foi, car si jamais il y a eu des possesseurs de bonne foi, ce sont les victimes de Mme Gaines.

Mais s'il est bon de se soumettre, autre chose est de payer. Pour payer, il faut pouvoir le faire et où le Conseil de ville trouvera-t-il une somme de $600,000 pour servir l'intérêt des bons à prime? Et quand, dans deux ans, l'assessement aura baissé de 20 ou 30 millions, où trouvera-t-il $700,000, ou à peu près, pour faire face aux nécessités de la loterie municipale protégée par la Cour Suprême de la Louisiane?

Il est vrai que le Conseil municipal trouvera dans l'arrêt de cette même cour, sinon de l'argent, du moins des moyens de défense quand il ne pourra plus payer l'amortissement et les primes de la loterie. M. Patton alors ou son successeur, sera assigné aussi devant les cours pour répondre à un mandamus de même nature que celui que la Banque du Sud avait demandé elle-même contre M. Pilsbury, et M. Patton ou son successeur, répondra: la loi de 1870 a aboli les mandamus contre la ville; la Cour Suprême, dans une affaire, qui avait plus de droit et de respectabilité que la vôtre, a soutenu la loi de 1870 et a refusé le mandamus sollicité. Par conséquent, il faut vous en passer aussi. Adressez-vous, si vous pouvez, à la Cour Suprême des Etats-Unis; en attendant, nous ne payerons rien.

C'est dans ces vues, très probablement, que le Conseil de ville a fait figurer encore une fois, dans son budget de dépenses, la dette des bons à prime, car il nous paraît difficile que le conseil de ville, chargé d'un intérêt beaucoup plus fort que celui de l'année dernière, au service duquel M. Pilsbury peut attribuer sa chute, paye aussi bien que son prédécesseur. En effet, s'il sacrifie le plus clair de son avoir au payement de cet intérêt, les divers départements administratifs en souffriront, et les employés de la ville de toutes les classes, depuis le premier jusqu'au dernier, ne toucheront pas leur salaire. Que deviendront dans ce cas les travaux publics? Seront-ils abandonnés tout à fait? Nous voudrions bien connaître à ce sujet l'opinion de M. Houston. On a alloué à son département $300,000 et certes! ce n'est pas trop. Eh bien, où prendra-t-on ces $300,000 s'il faut en donner 600,000 aux bons à prime, s'il faut soutenir le budget des écoles publiques et celui de la police. Il est impossible d'avoir une police recommandable à moins de $300,000. Bonne fin... [illegible] à cette condition [illegible] le nombre de ses officiers.

Quant à la vente des chemins de fer, il ne faut pas compter un instant sur ce qu'elle pourra rapporter, car dès qu'elle aura lieu, les créanciers de la ville qui ont obtenu des jugements contre elle, et il y en a beaucoup, feront saisir les produits de ces ventes et les prendront en échange de leurs titres. Cette ressource devra donc être [illegible].

Il n'est pas à supposer que le Conseil actuel, après les professions de foi qu'il a faites aux contribuables et aux employés de la ville, se décide à favoriser les détenteurs de bons à prime au détriment du peuple payeur et travailleur. Il répondra alors forcément comme le Bureau de liquidation a répondu aux porteurs de bons d'Etat: Il n'y a pas d'argent. Attendez.—Rappelons-nous, du reste, que le maire Patton l'a dit d'avance dans son message: la ville ne peut donner ce qu'elle n'a pas. Nous nous préoccuperons en premier lieu du service public et quand il sera assuré, nous donnerons le reste aux créanciers.

Nous marchons rapidement vers ce dénouement. Il arrivera certainement ou cette année ou l'autre. On ne peut y échapper, et telle sera la conséquence finale du refus par la Cour Suprême d'accorder le mandamus sollicité par les porteurs de bons consolidés. S'il eut été accordé, il y aurait eu un compromis forcé, par lequel l'intérêt de la dette eut été limité au-dessous de $500,000 sans jamais dépasser ce chiffre. Cela n'eut-il pas mieux valu que des procès sans fin, une misère sans borne, et au bout de tout cela.... une banqueroute?

MORT DE CALEB CUSHING.

Caleb Cushing, dont le télégraphe annonce la mort et qui était né en janvier 1800 à Salisbury, Massachussetts, a été certainement un des hommes les plus remarquables de ce siècle aux Etats-Unis par ses vastes facultés intellectuelles. C'était un écrivain, un linguiste et un juriste des plus distingués. Sa carrière politique commencée en 1825 a duré plus de 50 ans. Successivement membre des Chambres législatives de son Etat et du Congrès, il négocia comme commissaire, en 1843, le premier traité qui ait été conclu entre les Etats-Unis et la Chine.

Après avoir soutenu le parti whig, il était devenu démocrate. En 1843, le Sénat refusa de confirmer sa nomination comme secrétaire du Trésor, sous Tyler. En 1852, M. Cushing était juge de la Cour Suprême de son Etat, fonctions qu'il quitta pour remplir celles d'avocat-général des Etats-Unis, sous le président Pierce, de 1853 à 1857. En avril 1860, il présidait la convention de Charleston qui se divisa en deux et il alla ensuite présider à Baltimore la fraction qui choisit Breckenridge pour son candidat. Il fut envoyé en mission au Sud au début de la sécession mais sa mission échoua.

En 1866, M. Cushing fut membre de la commission de trois juristes chargée de réviser les lois des Etats-Unis, et en 1872 il fut un des conseillers des Etats-Unis à la conférence de Genève, sur laquelle il publia un volume "Le traité de Washington." Son dernier poste officiel a été celui de ministre en Espagne; nommé en décembre 1873, il était chargé de régler l'affaire du Virginius, ce qu'il fit. En 1874, il fut nommé par Grant président de la Cour Suprême des Etats-Unis, mais le Sénat refusa de confirmer cette nomination.

M. Cushing doit laisser une grand fortune, car il avait la réputation de faire payer très cher ses services, et nous regrettons d'ajouter qu'il ne passait pas pour très scrupuleux, ce qui, malgré son immense talent, l'avait rendu peu populaire et peu sympathique.

MORT DE M. JOSEPH GIROD.

Nous avons à enregistrer la mort d'un vieillard respectable entre tous qui s'est éteint hier à l'âge avancé de 83 ans et demi, emportant les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont connu. M. Joseph Girod était né à Thônes, Savoie, le 28 juin 1795. Il était venu à la Nouvelle Orléans le 20 avril 1816; il était le neveu de Nicolas Girod qui a été l'un des maires les plus recommandables de la Nouvelle Orléans. Après avoir suivi honorablement la carrière commerciale, M. Joseph Girod avait été planteur dans la paroisse St-Charles, et ayant amassé une assez belle fortune, il était revenu à la Nouvelle Orléans, après avoir épousé une demoiselle Perret de St-Charles.

Monsieur Joseph Girod, après la mort de M. Olivier Blineau, avait été, en 1863, élu président de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Il avait rempli avec zèle et dévouement ces fonctions jusqu'en 1875, mais ayant dû à cause de son âge, donner sa démission, il avait été nommé président-honoraire à vie, ce qui atteste la haute estime que ses services et son caractère lui avaient acquise.

Depuis deux ou trois ans, M. Girod avait été, comme tant d'autres, affligé par des revers de fortune et sa santé avait visiblement décliné; mais jusque-là, il avait eu une verte vieillesse et avait conservé sa vivacité d'esprit et toute l'aménité de son caractère.

M. Girod était beau-frère de l'ancien maire Ed. Pilsbury.

L'enterrement du défunt aura lieu aujourd'hui à trois heures et demie. Le convoi partira de sa dernière demeure rue du Maine No 72. Les membres de la Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle se feront certainement un devoir de suivre à leur dernière demeure les restes de leur ancien et regretté président.

LEÇONS DE MUSIQUE.

Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs et à nos lectrices l'annonce de M. Ad. Le Mercier du Quesnay, un des professeurs de musique les plus distingués de notre ville. M. du Quesnay a fait de très fortes études musicales à Paris, sous plusieurs grandes illustrations artistiques, parmi lesquelles nous citerons pour la composition musicale, M. Prosper Maleden qui a compté au nombre de ses élèves Camille Saint-Saëns, Gottschalk, Pascal, Douay, Marcailhou, Mme Tardieu de Malleville, etc, etc., et pour le piano, Marmontel, le célèbre professeur du Conservatoire. Valentin Alkan, et Amédée Méraux. Quant au chant, M. du Quesnay enseigne d'après la méthode de Duprez et de Mme Cinti-Damoreau.

Plusieurs des élèves avancés de M. du Quesnay ont déjà brillé dans les concerts de notre ville.

Brasserie a vapeur de la rue Marais.—Tout le monde connaît la brasserie à vapeur de M. H. F. Starcken, située rue Marais, entre Conti et St. Louis. La bière qu'on y fait est non seulement excellente au goût, mais parfaitement saine, le propriétaire se gardant bien d'y ajouter, comme le font tant d'autres, de ces ingrédients chimiques qui en relèvent la saveur au détriment de la santé des consommateurs. On peut boire la bière de M. Starcken en toute sûreté. Il n'entre dans sa composition que les substances végétables avec lesquelles se font, tant en Europe qu'en Amérique les bières, de première catégorie et de qualité supérieure. Aussi sommes nous heureux de pouvoir la recommander aux propriétaires de cafés, d'hotels et de restaurants, ainsi qu'aux consommateurs en général.

Il faut que la moitié de notre stock de chaussures soit vendue dans trente jours. C'est une occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine.

[illegible]

LE PRÉTENDU CAS DE FIÈVRE JAUNE DE L'EMILY SOUDER.

Dans le témoignage de M. Hernandez, agent de la ligne des steamers de la Havane, entendu jeudi par la commission congressionnelle, nous relevons ce qui suit à propos de la mort de Clark, le comptable de l'Emily B. Souder.

La première communication que j'ai eu avec les officiers du Souder, eut lieu à mon bureau. Le capitaine Foote entra et m'informa que Clark était dehors, malade dans un cab. Le lendemain j'appris que Clark n'avait pas de fièvre et qu'il était bien. Le second jour après l'arrivée, le capitaine me dit qu'il avait soupé avec Clark, dans la chambre de celui-ci, qui est mort la même nuit.

Clark était sur le pont du steamer lors de l'examen à la quarantaine, et le rapport a été que tout le monde était bien portant. Je suis sûr que Clark ne peut pas être mort de la fièvre jaune. Les membres du bureau de santé n'ont rien eu de son cas que sept ou huit jours après sa mort.

Mme Elizabeth Marshall chez qui Clark est mort rue Claiborne, entre Bienville et Conti, le 25 mai, dit qu'il est venu malade jeudi matin 23, qu'il n'était pas alité mais se levait et se couchait et se plaignait de névralgie, que le docteur Drew lui a mis un emplâtre et lui a ordonné du champagne — et que Clark après avoir dormi a dit avoir faim et a mangé de la fricassée de poulet. Elle ne croyait pas qu'il avait la fièvre jaune. Son corps est devenu jaune après la mort. Clark est mort dans des convulsions.

On sait que c'est à ce prétendu cas de fièvre jaune de Clark, en date du 25 mai que l'on prétend rattacher les cas qui ont éclaté à partir du 21 juillet à des distances de deux ou plusieurs îlets de l'endroit où Clark est mort.

Nous avons reproduit la principale partie de la déclaration du docteur Choppin devant la commission de Richmond et nous l'avons discutée. Celle qu'il vient de faire devant la commission congressionnelle est à peu près la même chose et nous croyons inutile d'y revenir.

Les balances de Fairbank en Russie.

(Extrait du journal le *Golos* du 7 novembre.)

Nous avons appris de Moscow que la commission de la "Cathédrale du Sauveur" désirait avoir une cloche monstre du poids d'au moins 1,800 poods, (64 mille 800 livres) et qu'elle avait ordonné cette cloche à l'usine de M. Finlandski. En présence des membres de la commission 2,000 poods du métal nécessaire furent pesés pour la cloche. En septembre la cloche fut prête. Pour peser cette cloche la commission invita le représentant de la fabrique de balances américaines de Fairbanks & Co. Mais quelle ne fut pas la surprise quand au lieu de 1,800 poods, 1,654 poods et demi, seulement (59,562 livres) furent trouvés dans la cloche. M. Finlandski, pour sa défense, exprima des doutes sur la justesse de la balance de Fairbank. Par suite de ces doutes la balance de Fairbank fut mise à l'épreuve 18 fois, le 7 et le 8 octobre, en présence de deux experts appelés par M. Finlandski et d'une foule de spectateurs, et après chaque épreuve, le monde présent fut convaincu de la justesse absolue de la balance et que 145 poods et demi ou 5,238 livres manquent à la cloche.

La Cathédrale du Sauveur coutera plus de 10 millions de piastres et la cloche dont nous parlons est la seconde du monde pour le volume. La valeur du métal dont elle est composée est d'environ $2,500.

Théatre des Variétés.—La représentation d'hier soir, au bénéfice de madame Marie Wilkins, a valu aux interprètes de la pièce de Sardou, *Mère et Fils*, un nouveau succès. La bénéficiaire a été très applaudie dans son rôle de Mme Cotteret.

Aujourd'hui en matinée, on donnera la même pièce pour les adieux de la compagnie.

Demain, dimanche, la célèbre tragédienne Mme Janauschek fera sa première apparition dans un rôle créé par elle à Londres.

Académie de Musique.—Grande et magnifique soirée hier à l'Académie de Musique, beaucoup de monde et monde choisi, et grand succès pour la direction, les acteurs et tout le personnel, au milieu duquel brille Lotta comme une étoile d'un éclat incomparable. Cette étoile brillera encore aujourd'hui en matinée et en soirée. Ne l'oubliez pas, Lotta jouera Musette à la matinée d'aujourd'hui samedi!!

Théatre St-Charles.—Le vieux Drury va bien aussi et le monde accourt aux spectacles qu'il donne. Aujourd'hui, matinée avec Boniface, Grave, Schoolcraft et Coes, et ce soir la fameuse pièce d'un "Allemand à l'Etranger" avec la troupe du Théâtre du Park de New-York. Succès assuré!

L'Accroissement de l'armée belge.—La lettre suivante donne quelques explications intéressantes au sujet du projet d'augmentation de l'armée belge.

Monsieur le Directeur,

Je prends la liberté de solliciter l'hospitalité de la présente lettre dans les colonnes de votre honorable organe, à l'effet de donner quelques éclaircissements concernant l'augmentation considérable du contingent de l'armée belge, augmentation qui m'a paru être envisagée par l'*Abeille* comme une mesure immédiate, en vue de quelque éventualité politique à redouter.

Etant citoyen belge, absent à peine depuis 3 mois de ma patrie, je me crois suffisamment renseigné sur les affaires intérieures du pays pour tranquilliser ceux de mes compatriotes qui pourraient habiter la Nouvelle-Orléans et leur faire comprendre que l'augmentation en question n'offre aucun caractère alarmant: le projet d'augmenter l'effectif de l'armée et d'améliorer celle-ci est depuis 1871 le sujet de réunions de commissions militaires et d'une discussion incessante dans les séances de la Chambre des représentants.

Depuis les événements de 1870 dont nous avons été les spectateurs anxieux, tout le corps d'officiers, le roi en tête, n'ont cessé de protester hautement contre l'effectif trop faible de l'armée, contre l'indiscipline de la garde civique, contre les fortifications incomplètes de la rive gauche de l'Escaut et enfin—chose intolérable dans un pays si avide de progrès sous le rapport militaire—contre la loi défectueuse du recrutement qui permet au riche de se faire remplacer par le pauvre, moyennant une somme d'argent, pour défendre le sol natal.

C'est depuis la guerre franco-allemande que la Belgique a vu l'insuffisance et la défectuosité de son armée qui n'était pas assez nombreuse pour faire éventail autour du territoire menacé d'une invasion et le remplaçant exerçait sur le moral de l'armée une pernicieuse influence.

Voilà donc, ce qui a motivé ce projet de loi qui est dû au changement de ministère (le ministère libéral) du 19 mai dernier et surtout à l'initiative de notre auguste souverain dont vous savez si bien faire l'éloge dans votre feuille, Monsieur le Directeur, quand il vous arrive de parler du roi des Belges ou de son auguste père. Au nom d'un petit groupe de Belges, dont je suis l'intermédiaire, je vous remercie de tout cœur des bons sentiments dont vous semblez animé envers le roi et le peuple belges.

Agréez, Monsieur le Directeur, mes salutations très distinguées.

POLYDORE DERMUL.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1879.

—Le *Progrès de Lisala*, organe des réfugiés français à Genève vient d'être acheté par M. Henri Rochefort.

Nouvelle Orléans 3 janvier 1879.

A messieurs les éditeurs de l'Abeille,

Messieurs:

Le nom du député greffier qui a signé la copie de l'arrêt de la Cour Suprême, dont la traduction a paru dans vos colonnes, est FRANK MALL.

Si ce nom a été estropié, c'est que la copie était illisible. Je n'ai publié qu'une traduction, parce que l'anglais étant la seule langue officielle, je n'ai pu obtenir une copie française de l'arrêt en langue française. [illegible] je donne la copie officielle en anglais à [illegible] de qui voudra la voir [illegible].

4 janv— J. AUGÉ.

COMMISSION DE LA FIÈVRE JAUNE.

A la séance d'hier, le capitaine Silas Weeks, agent des propriétaires du "Mississippi" qui fait des voyages entre la Nlle-Orléans et Liverpool, et arrêtée à la Havane, &c., a parlé des cas de fièvre jaune qui ont éclaté à bord du steamer "Borussia" arrivé dans notre port le 2 juin; d'un cas à bord du steamer "St-Louis", arrivé ici dans les derniers jours de juin. Le malade est mort, le lendemain de l'arrivée du steamer, c'est-à-dire le 22 juin; le capitaine déclare que c'était un cas de fièvre jaune. Le passager venait de la Havane.

M. Rhodes, rapporteur du Delta, dont les fonctions se rattachent aux bateaux et aux steamers de fleuve, a essayé de découvrir la maladie de M. Clark, comptable de "l'Emily Souder." Son témoignage n'a rien établi de nouveau.

Le Dr Carrington, médecin de la station de quarantaine du Mississippi, a exprimé l'opinion que pour empêcher l'importation de la fièvre jaune, il faudrait que le système d'inspection fût meilleur, et que les navires fussent retenus plus longtemps à la quarantaine. Le danger serait moins grand si les steamers de la [illegible] docteur a dit: "Je crois qu'une quarantaine qui rendrait impossible toute communication avec les ports infectés et à l'exécution de laquelle le gouvernement fédéral veillerait, serait le plus sûr moyen d'empêcher l'importation de la fièvre jaune.

Le Dr Loeber, qui était le médecin d'Elliott, a déclaré que les symptômes étaient clairement ceux de la fièvre congestive. Il ne croit nullement qu'Elliott soit mort de la fièvre jaune. Il ne croit pas que la dernière épidémie soit due à l'importation. Il est d'opinion que le fléau est indigène et ne pense pas que la quarantaine pourrait en prévenir la propagation. Si, a-t-il ajouté, une quarantaine équivalant à une cessation complète de toute communication pouvait être établie — et je ne crois pas qu'elle puisse l'être — elle serait le meilleur moyen de décider si la fièvre jaune est ou n'est pas importée de centres infectés. Le docteur est d'avis que la fièvre qui a régné dans les villes intérieures venait de la Nouvelle-Orléans; que les fièvres sont indigènes à Mobile et à Galveston, mais non dans des villes telles que Vicksburg et Memphis. Il a vu, à l'époque de la maladie d'Elliott, plusieurs cas de fièvre congestive, dans les quartiers situés derrière la ville; ces cas étaient semblables à celui d'Elliott. Le Dr Crawcour a eu un cas semblable—un cas de fièvre congestive. Le malade venait de Lafourche. La fièvre jaune sévira à la Nlle Orléans tant que l'état sanitaire de la ville sera aussi déplorable, tant que le système de dessèchement y sera aussi défectueux. En se servant d'un thermomètre, il est difficile de ne pas distinguer la fièvre jaune d'une autre fièvre. Le docteur est d'opinion que la fièvre jaune est contagieuse. Les conditions les plus favorables pour le développement des germes sont une longue chaleur et une longue humidité, c'est-à-dire un climat qui se rapproche le plus à celui des pays tropicaux. Le premier véritable cas de fièvre jaune s'est déclaré, d'après le docteur, le 7 juillet. Le malade était traité par le Dr Axon.

Beaux meubles de chambre à coucher, bibliothèques, tables à ouvrage, berceuses brevetées, au Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Perdido.

Le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine, est le seul endroit où l'on trouve de belles chaussures de qualité supérieure à des prix très réduits.

53.—Nombre de gens sont les martyrs du mal de tête, est infaillible symptôme de l'estomac, du foie et des boyaux en désordre. Beaucoup éprouvent ces maux deux ou trois fois la semaine. Ils pourraient s'en préserver, car les "Hostetter's Stomach Bitters", en donnant du ton aux organes digestifs et en purifiant les boyaux et le foie, écartent la cause et dissipent les malencontreux symptômes. La sympathie intime entre le cerveau et la région abdominale cause le désordre qui affecte l'un et qui réagit sur l'organe de la pensée. La réforme opérée par les bitters quand les fonctions digestives, sécrétives et évacuatives sont dans un état de chaos, a d'autres résultats plus importants, savoir: le nourrissage complet de toute l'économie physique, la restauration de l'appétit et du repos, et une augmentation dans la puissance du système à résister aux maux d'un caractère paludéen.

— 2 —

Un résultat remarquable.—Le nombre de médecins que vous avez consultés ou de remèdes que vous avez essayés, importe peu. Il est établi maintenant que le sirop allemand est le seul remède qui ait donné une satisfaction complète dans les maladies de poumon. Il est vrai qu'il y a encore des milliers de personnes qui sont prédisposées à des affections de la gorge ou des poumons, à la consomption, aux hémorragies, à l'asthme, aux refroidissements de poitrine, à la pneumonie, à la toux, etc., qui n'ont aucune connaissance personnelle du Sirop Allemand de Boshee. A ceux-là nous répondrons que l'année dernière, 50,000 bouteilles ont été vendues sans qu'il y ait eu une seule plainte. Que les personnes disposées en consomption en essayent une bouteille! Taille régulière 75 cents; elles se vendent chez tous les droguistes d'Amérique.

Décédé, vendredi matin, à 11 heures et demie, M. JOSEPH GIROD, natif de Thônes (Savoie) âgé de 83 ans et 6 mois, résidant à la Nouvelle-Orléans depuis 63 ans. Les amis et connaissances des familles Girod, C. Perret, de son gendre R. Dumestre et de ses beaux-frères Ed. Pilsbury et du Dr Paul Jogou, ainsi que les membres de la Société Française, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, No 72 rue Dumaine.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier matin à dix heures et demie, à l'âge de 83 ans et 6 mois, JOSEPH GIROD, président honoraire de la société, né à Thones, Savoie.

MM. les Sociétaires sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 1/2 heures p. m. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, 72 rue du Maine.

Par ordre du Président,

J. SCHWEITZER.

L. Simon, Secrétaire.

Société Française d'assistance mutuelle de la ville de Jefferson.—Les membres de cette société sont requis d'assister à la réunion générale trimestrielle qui aura lieu au local coin Chippewa et Louisiane Avenue, LUNDI prochain, 6 du courant, à 6 heures et demie P. M.

Par ordre du vice président,

C. H. REDON.

J. Desautereaux, Secrétaire. 4 janv—3f.

Club Dramatique Louisianais.—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1879.—SEANCE REGULIERE et ANNUELLE le SAMEDI soir, 4 janvier 1879 à 8 heures précises au local du Club No 61 rue Royale (entre Bienville et Conti.)

"Election des officiers et comités" Pour l'année courante.

N. B.—La plus grande ponctualité est requise vu l'importance des affaires à transiger à cette séance.

Par ordre du Président A. L. TISSOT,

JULES L. BARJAC,

Secrétaire C. D. L. 4jan—1f

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1879.

TOUS les propriétaires de marchés particuliers, au dessus et au-dessous de six îlets des marchés publics, sont invités à se réunir au No 329 rue Bienville, près de l'ancienne Bourse, DIMANCHE, 5 janvier, à 4 heures de l'après-midi. Il y sera traité des affaires très importantes pour les intéressés. On compte, sur la présence de tous les propriétaires de marchés particuliers.

A la requête d'un grand nombre des propriétaires et détenteurs.

4 janv—1f JEAN BERGERON.

Avis aux Consignataires.—Le steamer allemand FRANKFURT, Capt. Kingkist, arrivé de Brême et de Havre, commencera son déchargement à son wharf, Pointe 41, Quartier Dizier, aujourd'hui SAMEDI, 4 courant. Les consignataires voudront bien payer leurs comptes de fret à notre bureau, et veiller à la livraison de leurs marchandises sur le wharf autrement, les [illegible] seront emmagasinées à leurs frais et dépens.

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.

4 janv 1f 43 rue Union.

Avis aux Consignataires.—Le Brick MARIA CHIESA, capt. Roche, venant de Marseille, commencera à décharger sa cargaison au poteau —, 2d dist., LUNDI, 6 du courant. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées au Bureau, de payer leur fret et d'être présents pour recevoir leur marchandise sur la levée, faute de quoi elle sera emmagasinée à leurs frais et risques.

[illegible]

H. [illegible]RCKEN,
Brasserie à vapeur de la rue Marais,
RUE MARAIS,
ENTRE CONTI ET ST-LOUIS.

4 janv—1an—D.M.J.

PERDU,

PERDU le 2 janvier, dans [illegible] district, un CHALE NOIR. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le déposer au bureau de l'ABEILLE. Elle recevra une récompense.

4 jan—3f

Sociedad Union Española, de Socorros Mutuos.—Asamblea General anual, y eleccion de sus Medicos—Los oficiales y miembros de esta Asociacion se reuniran en su local de costumbre EL DOMINGO proximo, 5 del corriente, a las 4 1/2 en punto de la tarde para el despacho de negocios generales y eleccion de Facultativo. Por orden del Sor. Presidente, F. de P. VILLASANA, Secretario. 3 janv.—2f.

Bureau de la compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, coin Carondelet et Huitième—Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1879.—La réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie pour l'élection des Directeurs devant servir pendant l'année courante, aura lieu dans ce bureau LUNDI, le 13 janvier 1879, de 10 heures du matin à midi. V. RIVIERE, Secrétaire. 3 jan—3,5,12

LICENCES DE VILLE, 1879.

LE SOUSSIGNÉ se charge de payer les licences de ville, pour l'année courante, avec un escompte libéral.

E. PEYCHAUD,
3 jan Lettre C, Gallier Court.

AVIS.

UN jeune homme de dix-sept ans, parlant et écrivant l'anglais et le français, et désirant vivement trouver une occupation, offre ses services à quiconque voudra les utiliser. Il fera toujours preuve de zèle et d'exactitude, et se contentera d'un modique salaire. Il donnera les meilleures références. S'adresser par lettre au bureau de l'*Abeille*, aux initiales F. H. B. 2janv—10f

On demande

UNE CUISINIÈRE et une DOMESTIQUE DE MAISON. Bonne recommandations par écrit et, comme, inutile de se présenter. 55 rue Royale. 3 jan—

A. du QUESNAY,

Leçons de piano, chant et composition musicale. 1jan—4f

C. DUHAMEL,
OPTICIEN.

111----- CANAL -----111

VIENT de recevoir un assortiment de LANTERNES MAGIQUES ainsi que des JUMELLES marines et d'opéra. LUNETTES, PINCE-NEZ en or, argent, acier, écaille, &c. BAROMETRES et THERMOMETRES divers. INSTRUMENTS D'ARPENTAGE. 22 déc—

NOUVEAU !!!
WM. BOULET,
Marchand de Jouets et d'Articles de Fantaisie,
339 rue de la Vieille Levée.

VIENT de recevoir par l'express un très bel assortiment d'instruments comme ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c., BOITES A MUSIQUE, de R. Wurlitzer & Bro., Cincinnati, Ohio. Aussi, un assortiment complet d'objets de fantaisie de G. Stimes & Co., Portland, Maine. BIJOUTERIE, &c. Venez visiter ces magasins, vous serez payé pour votre peine. Seul agent de La Belle Manufacturing Co., Chicago, Illinois, pour l'Etat de la Louisiane. Agence de paroisse à vendre. 31 déc—10f. PP

SOCIETE.

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison SCANNELL & LAFAYE, dans le but de faire les affaires de facteurs et de commission générale pour le sucre et le coton, au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas.

JNO. G. SCANNELL.
JNO. A. LAFAYE.

1 janv.—6f.

Ni le capitaine ni le consignataire de la barque française VAUBAN ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage de la dite barque. FELIX LABUR. 1er janv—3f

MEETING.—Le meeting annuel de la Société des Orphelins aura lieu à l'Asile Poydras, JEUDI 16 janvier 1879, de midi à 2 heures. CHARY J. ANDERSON, Secrétaire. 1er janv—au 16

ELMORE DUFOUR,
Courtier d'actions, de billets et de Bons.

199........ RUE GRAVIER 199
Coin Carondelet.

S'occupe aussi de la négociation et du placement d'effets de commerce et de valeurs hypothécaires.

1er janv—1m.

BILAN
De la Banque Nationale de l'Etat
A LA NOUVELLE-ORLÉANS

Arrêté à la clôture des affaires le 31 décembre 1878.

ACTIF.

Prêts et escomptes........		1,306,774 91
Bons des Etats-Unis........		50,000 00
Autres Bons et valeurs........		69,161 50
Autres items—compte spécial........		147,179 35
Immeubles........		78,000 00
Fonds de rachat cinq pour cent..		2,250 00
Change sur les Etats-Unis et l'étranger........	364,328 97	
Papier-monnaie........	398,647 91	
Espèces........	14,643 81	
Chèques sur les autres Banques........	368,777 03	1,146,397 72
Total........		2,732,763 96

PASSIF.

Capital actions........		426,000 00
Fonds d'excédant........		85,000 00
Autres bénéfices non partagés (sujets au dividende de 5 pour cent)........		161,601 62
Billets en circulation........		45,000 00
Dividendes non payés........		11,237 36
Dû aux déposants........	1,745,496 70	
Dû aux banques et aux banquiers du dehors........	137,272 61	
Dû à l'Etat de la Louisiane, comme agent fiscal........	122,055 17	2,004,824 48
Total........		2,732,763 96

SAM'L H. KENNEDY, Président.
L. A. WILTZ, Vice Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
1erjanv—7f

ERNEST J. GUERINGER. C. A. GARDNER.

GUÉRINGER & CO.,
13 RUE ST CHARLES.

ARTICLES pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. Assortiment varié de Chemises, Caleçons, Jacquettes Tricotées, Flanelles, Cravates, Mouchoirs, Echarpes, Cols, Poignets, Chaussettes, Gants, Parapluies, etc. 28 déc—1m

CADEAUX DE NOUVEL AN.

ROBES DE CHAMBRE.
(Aux prix de $6 à $40 pièce)

ECHARPES ELEGANTES,
Tous genres 50, 75 cents et $1 pièce.

Cols et Poignets nouveaux genres.
$1 50, $2 50 et $3 la douzaine.

ARTICLES ELEGANTS
Pour la toilette, en boîtes.

Tels que, Brosses, Peignes, Miroirs, EPINGLES [illegible] MOUCHOIRS [illegible] PORTE-MONNAIES, MIROIRS, BOITES à Collets.

Un cadeau utile est une boîte de mouchoirs de [illegible].

Magnifique assortiment de ces mouchoirs avec inscriptions convenables à [illegible] la douzaine.

Autres beaux articles de fantaisie convenables pour cadeaux de fêtes nouvellement déballés. En outre,

CHEMISES de WALSHE
—ET—
LINGE de DESSOUS
De toutes grandeurs et à bas prix.
—Un nouveau stock de—
Vêtements pour jeunes gens et enfants,
De tout âge de 3 à 15 ans.
Venez voir les nouvelles marchandises et les prix modérés chez

B. T. WALSHE,
[illegible] 110 rue du CANAL.

ON Y VA

Pour la chaussure la plus élégante.

ON Y VA

Parce qu'on ne trouve pas ailleurs un assortiment aussi complet et surtout aussi varié.

ON Y VA

Avec la certitude d'y trouver son affaire et surtout une bonne affaire.

ON Y VA

Toujours avec plaisir parce qu'on se dit: c'est le magasin à la mode et je suis certain d'y être chaussé parfaitement.

ON Y VA

Sans crainte d'y payer plus cher que son voisin, car on y vend INVARIABLEMENT A PRIX FIXE.

ALLEZ A

l'Étoile Rouge!

Ne portez que la chaussure de

l'Étoile Rouge!

ETRANGERS! ETRANGERS!

Allez à

l'Étoile Rouge.

DEMANDEZ! DEMANDEZ!

LES CATALOGUES!

DE

l'Étoile Rouge!

On les expédie sur demande dans toutes les parties du pays.

Le magasin à la mode, le plus beau et le plus vaste du Sud: c'est

l'Étoile Rouge.

LISEZ,
LISEZ
CE QUI SUIT!

Adresse au commerce de chaussure de la campagne.

Depuis nombre d'années le petit commerce se trouve gêné pour la raison que personne n'avait entrepris de lui fournir la chaussure en petite quantité afin de lui permettre d'être assorti avec un petit capital. Nous dirons donc aux petits commerçants que nous pouvons nous attacherons à notre département de détail un immense département de gros dont l'assortiment sera choisi expressément pour satisfaire le commerce de détail. Nos relations avec les plus grandes manufactures des Etats-Unis et les nombreuses agences que nous avons établies dans les principales villes du Nord et de l'Est nous donneront les facilités suivantes: 1° de pouvoir fournir les pointures que l'on nous demandera, et dans n'importe quelle qualité. 2° Nous pourrons vendre depuis la simple paire jusqu'à la caisse, aux prix les plus bas du marché.

Notre département de gros sera monté sur le même plan que notre département de détail: nous ne vendrons qu'au comptant et à prix fixe, mais nos prix seront tellement minimes que le client qui patronisera notre ligne de gros y trouvera bien plus d'avantage qu'aux achats à crédit.

Mon expérience dans le commerce de chaussure me permet de dire aux commerçants que je leur fournirai la chaussure la plus vendable qui soit fabriquée. J'invite donc les commerçants de la campagne à s'assortir chez moi et je ferai tous mes efforts pour les satisfaire. Adressez vos ordres et communications à

ARTHUR DURIEU,

PROPRIÉTAIRE DE

L'ETOILE ROUGE

Coin DOUANE et BOURBON,

Nlle-Orléans, Lne.

3 jan—

ONE PRICE STORE,

A LA VILLE!
A LA CAMPAGNE!!

La plus grande occasion qui ait été offerte au public.

Vente extraordinaire

D'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, qui viennent d'être reçus cette semaine.

1000 PARDESSUS de tout genre qui se vend de véritables bargains.

2000 COSTUMES complets pour messieurs, en casimir de toute nuance, de première qualité et fabriqués dans notre établissement, dont nous garantissons la coupe et l'usage, qui se vend à $7 50.

1500 COSTUMES d'enfants de tout âge à des prix qui défient toute concurrence.

PARDESSUS d'enfants, grand assortiment, à partir de $3 50.

500 CAISSES

Chapeaux nouvelles formes,

LINGE [illegible], CHEMISES BLANCHES, COLS, des meilleures manufactures du Nord.

Nous le répétons, n'oubliez pas que nous vous offrons des bargains extraordinaires et que notre stock n'a jamais été si vaste et si bien choisi.

Venez vous en convaincre au

ONE PRICE STORE,

Corner St Ann & Old Levee,
195, 197 & 199,

En face du Marché Français de la viande.

MICHEL LION

1er déc—1m—D'Merc S

STONEWALL JACKSON

EMPORIUM,

Coin des rues Royale et St-Louis

13 déc—3m M S D

OUVERTURE.
WM. BOULET,

339 rue Vieille-Levée près Esplanade.
JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE, &c.

M. Wm. Boulet a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un magasin de jouets et d'articles de fantaisie qu'il vendra au plus bas prix.

Agent de la célèbre machine dite "Champion cow milker" de D. F. Perkinson.

28 déc—28 déc au 15 jan

ARTICLES
—POUR—
FÊTES,

BAZAR DE MODES
DE
SCHILLING.

OUVRAGES EN CHEVEUX,
ET
ARTICLES DE
FANTAISIE.

159---RUE DU CANAL---159

En présentant une carte et les compliments annuel de la saison, il est à peine besoin d'insister sur mon stock si vaste et si varié, que j'ai personnellement choisi avec le plus grand soin quand j'étais à New York et dans les autres capitales du Nord et de l'Ouest.

L'assortiment qui est prêt maintenant pour l'exposition comprend les derniers genres de fait

D'articles de modes,

Chapeaux et Bonnets.

Ouvrages en cheveux de tout genre, et le plus brillant choix de Bijoux, Eventails, Peignes, Brosses, Boîtes de toilette, Bourses pour espèces, Boîtes de cartes, Ornements dorés et Porte-monnaies de Vienne, etc.

Votre attention est particulièrement appelée sur mes

SPECIALITÉS.

En Ecailles fines, Ivoire et Perles,

ARTICLES DE JAIS.

ARTICLES DE MODES
—ET—
OUVRAGES EN CHEVEUX.

le tout formant une collection complète et fort belle.

Cette collection est maintenant toute prête pour le

COMMERCE DES FÊTES.

J'invite respectueusement mes amis et le public à venir visiter mon stock, avec lequel je me ferai le plaisir de remplir les ordres avec une exactitude et une promptitude qui, pour l'assortiment, soit pour les prix. Respectueusement, etc.,

G. T. SCHILLING,

Vente de Cheveux à l'once, à la livre ou en toute quantité à [illegible].

159.....RUE DU CANAL.....159

12 déc—3m

D. H. HOLMES

155-----CANAL-----155

Vient de recevoir un grand et complet assortiment de:

Fourrures,
Manteaux,
Dolmans,
Franges
—ET—
Rubans.

Notre département des COUVERTURES DE LAINE renferme l'assortiment le plus complet de la ville.

D. H. HOLMES,
29 déc— 155 rue du Canal.

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL

Appelle l'attention sur son élégant assortiment de nouveautés en toilettes de soirée, de sa propre importation, y compris un très beau choix de

TULLES FAÇONNÉS,
GRENADINES FAÇONNÉES,
GAZ D'ARGENT,
SOIERIES UNIES ET BROCHÉES

[illegible]

Il informe aussi [illegible] qu'à la fin de la saison il a réduit les prix de ses costumes et de ses étoffes de laine pour robes au coût d'importation.

15 déc—

H. P. BUCKLEY,

8---- Rue du Camp ---- 8

VENDRA AUX PLUS BAS PRIX:

Montres à Remontoir de Waltam

—AUSSI—

Autres montres américaines, anglaises et suisses dans tous les genres, pour hommes et dames.

En magasin constamment, un assortiment complet d'ARGENTERIE et de BIJOUX.

Les MONTRES sont réparées avec soin et les DIAMANTS remontés. 17 déc—1m

GRAND VIN

Chateau Pape Clément.

J. B. CLERC, Propriétaire.

Nous informons le commerce et le public que par suite des arrangements que nous avons pris avec le propriétaire et l'agent du Grand Vin Chateau Pape Clément, nous recevons maintenant ce vin directement du chateau et nous l'offrons en lots à la convenance des acheteurs aux prix mêmes de l'agent.

PAUL GELPI & BRO.,
37, RUE DECATUR.

22 déc—1m.

FAITES
remplir vos cruchons pour la NOEL et le NOUVEL AN chez

LACOUME,

No 53 rue St Charles, près Gravier.

Excellents WHISKEYS à $3 le gallon et au-dessus.

Excellentes EAUX-DE-VIE à $3 le gallon et au-dessus.

Excellents VINS ROUGES à $5 la caisse et au-dessus. Et tous autres articles de sa branche de commerce à des prix relativement réduits. Vins et Liqueurs en bouteilles à des prix très raisonnables. 27 déc—3

GRAND RABAIS
Pour les Fêtes.

Chaussures! Chaussures!!

Magasin Rouge

Coin Royale et Dumaine.

Grande réduction faite spécialement à l'occasion de la

Noël et du Jour de l'An.

Nous appelons l'attention du public en général sur notre grand choix de

Chaussures

de toute qualité et surtout sur la modicité des prix.

MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.

M. LION, Agent.

22déc—1m

Pour les Fêtes.

ALLEZ AU MAGASIN DE

FRANCIS P. SALA,

27........RUE BOURBON........
COIN DOUANE,
—POUR VOS—

GROCERIES

Vins, Liqueurs, Etc.

CHAMPAGNES
L. Roederer, Cliquot, Krug & Cie.

SAUTERNES,
Château Yquem, Château Latour Blanche, Château Doisy Barsac, Haut Sauternes, Château Filhot, Haut Barsac, etc.

VINS DE BORDEAUX,
Château Léoville, Larose, Château Marquis de Terme Margaux, Château Bouilhac, St-Julien, etc.

Cirerons, Raisins, Raisins de Corinthe, Pruneaux, Conserves, Cidre-Champagne.

CONFITURES, GELÉES.

Fruits à l'eau-de-vie, Fruits au jus, etc.

24 déc—

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Dumaine, entre Royale et Bourbon, au-dessus du magasin Rouge. 24 nov—

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS.

[illegible]

Chaussures.

E. CABAUD,

Marchand de Chaussures
EN GROS ET EN DÉTAIL,

86........RUE ROYALE........86

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de chaussures élégantes, cousues et vissées, qu'il vendra, à l'occasion des fêtes de NOEL et du NOUVEL AN, à des prix d'une rare modicité. Les commandes de la ville et de la campagne seront exécutées dans le plus bref délai et avec grand soin. 21déc—1m

CLAIBORNE SHOE STORE.

A. L. BICOCCHI.

Marchand de BOTTES, BOTTINES, BRODEQUINS, SOULIERS ETC. ET EN GÉNÉRAL DE CHAUSSURES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Assortiment varié. Très bon marché.

257........URSULINES........257
Coin Claiborne.

22 déc—2m.

LA GRANDE MANUFACTURE
—DE—
SOULIERS DU SUD

—SITUÉE—
RUE DU CANAL
Au coin de la rue Poeyro

A commencé sa fabrication dans l'année

1874

Et a obtenu depuis un succès [illegible]

Mr. JOHN HANSEN,

son propriétaire [illegible] a été le premier à doter [illegible] une

FABRIQUE DE SOULIERS

de ce genre dans notre ville et mérite le patronage du public. Il a continué d'OUVRIERS EXPÉRIMENTÉS qui auraient été obligés d'aller chercher de l'emploi au loin ont trouvé le moyen de bien vivre dans cette ENTREPRISE IMPORTANTE.

ALORS POURQUOI NE PAS PATRONER

L'ŒUVRE DU SUD DE JOHN HANSEN?

Il traite toujours ses habitués avec la plus grande considération et politesse, et ne craint pas de se déranger pour montrer ses marchandises, car il a non seulement son intérêt et sa réputation en jeu, mais encore l'orgueil d'établir sur une base solide une véritable

ENTREPRISE DU SUD.

Mr HANSEN a établi une branche de sa maison à MORGAN CITY, où l'on trouvera toujours un plein assortiment de ses excellentes chaussures. On sollicite les

Commandes de la Campagne

et l'on garantit une prompte attention et une satisfaction complète. 12 déc—1m.

C. F. SCHUMACHER

Fabricant de
BOTTES ET SOULIERS,

311........rue Decatur........311
(Ancienne Vieille Levée.)
Entre Hôpital et Quartier.

Fait aussi: CHAUSSURES A VIS. [illegible] dans tous les genres. Souliers à vis faits par lui, $3 la paire.

19 D déc V

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 150 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. [illegible] ouvriers sont continuellement employés dans les ateliers.

27 nov—1 an VAO

GEORGE WAGNER,

A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE."

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES
19 oct—3m—VSD A bon marché!

RESTAURANT ANTOINE.

Tenu par Mme ANTOINE ALCIATORE
Nos. 65 et 67 rue St-Louis,
Nouvelle-Orléans.

SALONS AU PREMIER,

CHAMBRES ELEGANTES POUR VOYAGEURS, PENSION AU JOUR, A LA SEMAINE, AU CACHET.

Chambre et Pension $1 et $2 50 par jour.

18 déc—1m DMeV

TAPIS, TAPIS,
Velours, Bruxelles, Ingrains

[illegible]

A. Brou[illegible]

27........

RECOIVENT [illegible]

22 nov—

[illegible] Vendu par tous les principaux [illegible] rue du Camp No. 106, Mlle Orléans.

1er déc—